



N° 180

MAI 2008

LE SURVOL RÉGULIER DE L'ACTUALITÉ OLYMPIQUE ET SPORTIVE

SI LA FLAMME OLYMPIQUE POUVAIT PARLER

Que de souvenirs douloureux, elle pourrait hélas nous conter dans son périple autour du monde tous les quatre ans. Famine, génocides, asservissement de l'homme, exploitation des enfants, humiliation des femmes, racisme, xénophobie, épuration ethnique ... etc. La liste serait longue.

Ce que l'on pensait appartenir au passé ressurgit encore au présent. Alors oui, on peut regretter qu'un pays qui va bientôt recevoir cette flamme de laquelle on a voulu faire un symbole, ne puisse en profiter pour faire une trêve comme dans l'antiquité. Elle était une lumière de paix, dans le grand ciel bleu de la Grèce. Des cités qui se massacraient encore la veille, partageaient la force de l'huile d'olive, la douceur de l'oignon cru et l'âpreté du chant des éphèbes dénudés. On ne manifestait plus que son amour de la vie, enfin réconciliée avec elle-même dans le sport qui était alors sacré.

A Paris, la fièvre s'est emparée de gens certainement de bonne foi, les conduisant à des actions indignes de notre démocratie, et ceci sans discernement. On ne contrôle pas la violence d'une foule, c'est tout le problème. On peut pourtant manifester dans la dignité, le déploiement de forces de police, si important soit-il, ne pouvait empêcher l'inévitable.

Pourtant, il ne pouvait y avoir de surprise, le pro de l'agitation qu'est Robert MENARD l'avait annoncé sur un plateau télé quelques jours avant, face à Bernard LAPORTE.

On devait s'attendre à ce que les autorités chinoises utilisent les images pour accréditer le fait que la France, patrie des droits de l'homme, est un pays foncièrement anti-chinois. Les manifestations ont donc été, sur ce plan, contre-productives et ont avivé un nationalisme fort compréhensible.

On peut se consoler en se disant que d'autres villes que Paris ont vu des manifestations similaires, qui malheureusement ne feront pas avancer la cause Tibétaine. La Chine ne perdra pas la face, seule la diplomatie peut faire vraiment évoluer la situation. Il appartient donc aux politiques d'avoir les actions les plus pertinentes pour essayer de renouer le dialogue entre le Dalai-Lama et le gouvernement chinois.

Les sportifs ont sauvé l'honneur du sport français et on ne peut que saluer leurs nombreuses et sages prises de position. Ceci prouve leur maturité politique, au plus noble sens du terme. On peut quand même regretter la timidité de certains dirigeants. Nos bonnes intentions ne doivent pas pour autant gâcher la joie d'un peuple qui attend avec impatience cet évènement planétaire. Ils oublieront, peut-être, pour un instant les soucis d'une vie qui est loin d'être toujours « rose »

La flamme, pour en revenir à elle, va continuer son chemin et traversera, sans un regard, des continents ou des pays où le fléau de la famine menace d'exterminer des millions de personnes, la montée des prix des produits alimentaires que la mondialisation ne maîtrise plus. C'est un drame tout aussi important pour l'humanité et la civilisation du 20e siècle, drame que le peuple chinois pourrait bien subir aussi.

Ah Baron, si tu voyais ça ! Quelle désillusion ! Quel gâchis !

Christian Lopes

SCOOP94

Directeur de la publication
Rédacteurs
Traitement et Documentation
Dessins

Christian LOPES
Claude BAISSAC, Jacques CÉLÉRIER, Alain MÉRIGOT, Jean-Claude RAOULX
Gérard CHARPENTIER, Natahalie LASSOUED
Michel-Yves SCHMITT

COMITÉ DÉPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF DU VAL-DE-MARNE

2, rue Tirard - 94000 CRETEIL

Tél : 01 48 99 10 07 - Fax : 01 48 99 30 21 - Email : cdos@cdos94.org - www.cdos94.org

Mensuel gratuit - Tirage : 1200 exemplaires - N° ISSN 1761 4899

SUBVENTION EN LIGNE

L'année 2008 est une année test avec 1 000 demandes réalisées en ligne, le dispositif devant être généralisé en 2009, c'est notre ministère qui a été le plus fortement engagé dans ce projet.

Si le dossier est ainsi dématérialisé pour une meilleure gestion administrative de la procédure d'attribution d'une subvention, il ne remplacera pas les rencontres préalables. On doit partir du principe que tout ne pourra s'écrire et qu'il faudra bien se rencontrer pour se « dire ». Il est nécessaire que toutes les parties en aient conscience, donc pas de panique, on ne va pas tout « robotiser », le rapport humain est indispensable.

L'effort ayant été fait pour remplir le premier dossier électronique, les années suivantes devraient être plus légères, puisqu'il n'y aura plus que des mises à jour si nécessaire, et l'attestation sur l'honneur qu'il restera à envoyer par courrier postal, quand la subvention sera accordée.

Dans l'avenir, l'accès à un registre d'aides devrait permettre d'accéder à tous les programmes de financement, Etat et collectivités à la condition qu'il soit alimenté et actualisé, sans avoir à naviguer trop longtemps de liens en liens, au risque d'arriver à une voie sans issue.

FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS

Régulièrement celui-ci est remis en cause, même si par la circulaire du 23 Janvier 1975, l'Etat reconnaissait que les pouvoirs publics confiaient des tâches d'intérêt général aux associations.

Depuis diverses circulaires ont traité de ce sujet sans remettre en question le principe. La circulaire du 24 Décembre 2002 a remis à plat l'ensemble des textes, tout en confirmant les dispositifs de conventions pluriannuelles d'objectifs.

La conférence nationale de la vie associative du 23 Janvier 2006 préconisait l'application des textes existants, en simplifiant le dossier unique et en portant à quatre ans la durée possible d'une convention.

Il est donc conseillé d'utiliser cette convention, autant faire que ce peu, car elle permet d'échapper un peu plus à l'insécurité des subventions.

FACTURATION

Même si votre association n'est pas soumise au paiement de la TVA sur la base de la mesure d'exonération prévue par la disposition du code général des impôts : soit les associations bénéficiant de la franchise de base (27 000 euros pour les prestations de services ou 76 300 euros pour les ventes de biens).

Vous devez établir une facture, dans ces deux cas, portant la mention « TVA applicable, article 293 B du CGI »

REDUCTION DES CHARGES PATRONALES

Différentes mesures ont été prises en ce sens, notamment pour les associations sportives. Celles-ci complètent la réduction générale des cotisations patronales applicables depuis le 1er Juillet 2003 ; par la loi n° 2003-41 du 17 Janvier 2003 relative au bas salaire.

Des exonérations générales ont été mises en place, elles concernant les contrats d'avenir, d'accompagnement pour l'emploi, d'apprentissage.

Plus spécifiques au sport :

- aménagement de l'assiette des cotisations de sécurité sociale qui tient compte des spécificités des associations sportives.
- l'assiette franchisée pour les sportifs et personnels sportifs (sauf les dirigeants, le personnel administratif, médical et paramédical)
- Le chèque emploi associatif (le bénéfice est en cours d'extension aux associations employant jusqu'à 9 salariés équivalent temps plein contre 3 auparavant.

Pour plus de renseignements, contactez notre service CRIB au 01 48 99 78 32

FONDS EUROPEENS

Ils existent et sont trop peu connus. Le CROS d'Ile de France nous a informé que trois conférences sur le « financement des actions du mouvement sportif pour l'Union Européenne » sont consultables sur un site, à l'adresse suivante : [//www.pourensavoirplus.org](http://www.pourensavoirplus.org), rubrique « fonds européens ».

Comme vous le verrez, ces conférences sont faites par Madame Sophie CHRIST, chargée de mission aux affaires européennes auprès du bureau de liaison du CNOSF à Bruxelles.

Remerciements à l'IFOMOS et au CNOSF pour avoir autorisé cet enregistrement.

Le réseau Internet permet d'informer au plus près nos clubs, nous espérons que ce partage de ressources retiendra votre attention, et nous remercions le CROS pour cette initiative.

RAPPORT ATTALI

Même si celui-ci est déjà en partie mis en veilleuse, on a remarqué que les associations ne sont pas un facteur de croissance aux yeux de l'intéressé.

Sur 316 propositions, seulement 8 les concernent dans l'éducation et les banlieues, mais ceci sans une réelle perspective d'ensemble pour le monde associatif qui représente, tout de même, 5 % du PIB

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Selon l'article L225.1 du nouveau code général de la propriété des personnes publiques, toute occupation ou utilisation du domaine public devrait donner lieu au paiement d'une redevance. Fort heureusement pour le sport, l'article 18 de la loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007 résout le problème par l'alinéa suivant :

"L'autorisation d'occupation ou d'utilisation du domaine public peut également être délivrée gratuitement lorsque cette occupation ou cette utilisation ne présente pas un objet commercial pour le bénéficiaire de l'occupation"

Toutefois le verbe pouvoir n'a pas le même sens que celui de devoir. Si nos lecteurs rencontrent un problème à ce sujet pour l'organisation d'une manifestation sur le domaine public, nous les remercions de nous contacter.

PARIS SPORTIF

Après bien des résistances, la France s'est vu contrainte de céder à la commission européenne en ouvrant les paris à la concurrence et en brisant ainsi le monopole de l'Etat.

Pour ce faire, un cahier des charges a été élaboré par la puissance publique afin de préserver l'intérêt vital de l'Etat, soit une manne financière estimée entre 30 et 35 milliards d'euros. Il devrait ainsi permettre d'éviter des dérives financières que nous avons déjà évoquées à plusieurs reprises sur ce sujet.

Une période expérimentale débiterait en 2009/2010 qui devrait durer deux ou trois ans Les paris sportifs devraient être du domaine exclusif de la performance et les bénéfices engendrés devraient rejaillir sur les organisateurs et l'Etat.

Le PMU est exclu du projet afin de préserver la filière hippique et ses nombreux salariées, enfin pour l'instant.

Attention il s'agit d'un projet qui demande encore l'aval de l'Elysée et aussi certainement celui de l'Union Européenne.

LE GOLF BIENTOT OLYMPIQUE

Le choix des disciplines olympiques pour les jeux de Londres interviendra en 2009, dans cette perspective le golf a frappé à la porte du CIO. Mark GARSKE patron du circuit professionnel Australien (PGA) a apporté son soutien à son homologue nord-américain Tim FINCHEM qui souhaite que la discipline devienne olympique.

Cette participation serait pour ce sport un formidable levier de développement dans le monde entier, faudra-t-il encore arriver à le démocratiser au sens économique. Les situations selon les continents et les pays sont très différentes car un parcours, même modeste, nécessite des cotisations dont le prix n'est pas accessible à tous les publics, sans compter l'équipement personnel.

L'ADDICTION SPORTIVE

Ce phénomène n'est pas nouveau, c'est une réalité, quel que soit du reste le niveau de pratique. Bien entendu, plus celui-ci est élevé, plus le risque grandit. La pratique excessive du sport apparaît donc comme une forme d'addiction sans drogue.

De ce fait, en cas d'arrêt, on constate l'apparition de signes caractéristiques d'un sevrage. La limite entre pratique normale et pratique addictive peut se traduire par « quand on ne fait plus que ça et quand on ne pense qu'à ça ».

Ce comportement peut hélas conduire à l'utilisation de produits permettant de supporter la souffrance physique, suite à des blessures. On n'est plus dans l'envie, on est dans le besoin.

Un autre aspect est l'isolement dans lequel on s'enferme, car tout est

tourné vers la pratique. Dès lors, on peut se couper de la famille, des amis, de toute vie sociale etc ..

Sur un plan médical et chimique, un accro du sport va sécréter un taux élevé de dopamine dans le cerveau reptilien (celui des émotions), il devient donc dépendant aux drogues naturelles internes qu'il accumule, elles alimentent naturellement son plaisir. Pourtant celui-ci peut se transformer en une grande souffrance qui anile le plaisir.

Dans ces conditions, il faut chercher une autre raison qui est celle du besoin de toujours améliorer l'image de son corps, on court après la perfection et on en fait donc toujours plus. C'est la tendance du «jeunisme» que cultive notre société afin de « réparer des ans l'irréparable outrage» (Racine).

Autre phénomène, la souffrance physique que l'on s'impose peut calmer les souffrances psychiques. On fait ainsi le vide dans sa tête pour tout oublier, y compris les vides affectifs.

La pratique peut être un remède à d'autres formes d'addiction, toute la difficulté étant de ne pas remplacer une par l'autre.

La question du sevrage se pose aux sportifs de haut-niveau qui arrêtent brutalement la pratique. Dès 1999, on a constaté que 15% de la population traitée dans des centres de désintoxication étaient des sportifs en retraite qui peuvent basculer facilement dans d'autres formes d'addiction, cocaïne, héroïne, alcool etc ..

Il existent des reconversions naturelles, mais d'autres ont du mal à décrocher, c'est le cas par exemple, du perchiste Jean GALFIONE, qui tout en ayant changé de sport pour goûter les joies de la vile, n'en continue pas moins à sauter régulièrement pour se défouler et retrouver les sensations passées, il est devenu le coach d'une petite équipe de perchistes en Bretagne, ce qui est très sympathique.

LE SPORT DE LA REPUBLIQUE

Alain LORET, doyen de la Faculté des Sciences du Sport et de l'Education Physique de Rouen, est l'auteur du livre qui porte ce titre.

Il préconise la disparition du secrétariat d'Etat aux Sports, ce qui ne va pas manquer, nous le pensons, de faire réagir le milieu sportif et aussi le ministère.

Cet ouvrage est la suite logique d'un travail de 15 années portant sur l'adaptation du service public et des politiques publiques sportives françaises, face à deux évolutions majeures : évolution de la demande sociale en matière de sport et celle de l'économie du sport qui s'est mondialisée. Il apparaît donc que le modèle français des années 60/70 n'ayant pas bougé, il n'est plus adapté à la réalité car le service public n'a pas évolué. L'Etat a décrété que le sport relevé d'une mission d'intérêts général et donc du service public sans y consacrer les moyens. Il a délégué sa mission aux fédérations qui sont devenues des institutions tournées vers la compétition et les résultats.

Il constate que la loi de 1984 dit que le sport de haut-niveau est d'intérêt général alors que la pratique sportive pour tous est un droit pour tous les citoyens. Partant de ce constat, il pense que seul le sport de haut-niveau est un service public car le droit n'est rien sans les moyens.

Il met de ce fait en avant le budget consacré au sport qui se répartit à environ 50 % pour le haut-niveau et 50 % via le CNDS pour le sport destiné à plus grand nombre. Il milite donc pour le désengagement de l'Etat dans le sport de haut-niveau au profit de partenaires privés afin que le budget soit vraiment consacré au sport pour tous qui deviendrait d'intérêt général et donc un service public.

Il ne voit donc que deux solutions pour arriver à ce changement qu'il considère comme fondamental :

- L'Etat redéfinit le service public
- Ou l'Etat se désengage et reporte sur les collectivités avec les moyens cette mission en raison de leurs proximités territoriales.

Selon lui, une délégation ministérielle serait plus à même de rationaliser les choix budgétaires de l'Etat qui consacre officiellement quelques 900 millions au sport, à travers son ministère, alors que chaque année, c'est en réalité 3,5 milliards d'euros qui y sont consacrés via une dizaine de ministères que l'Etat ne contrôle pas.

Chaque ministère dispose d'une autonomie dans la définition de sa politique budgétaire, prenons pour seul exemple le ministère de la ville qui finance largement des activités sportives.

Cet avis nous le partageons, car nous l'avions exposé au moment des Etats Généraux du Sport en évoquant la nécessité de financements croisés, car nous connaissions cette situation. Par contre, le financement du sport de haut-niveau, par tout ou partie du privé donnerait lieu à beaucoup d'excès, car qui pourrait bien contrôler les acteurs privés.

Que deviendrait le rôle fédérateur du CNOSF ?

SPORT EXONERATION DES CHARGES SOCIALES

Le dispositif DIC (Droit à l'Image Collective des sportifs professionnels) veut être plafonné par le Sénateur Sergent au motif que l'Etat n'a pas vocation à financer les allègements de charges sociales en constante progression.

Comme on a pu le constater, l'augmentation du budget consacré au sport était pour l'essentiel du aux sommes consacrées aux exonérations des charges sociales accordées aux sportifs professionnels, soit 32 millions d'euros en 2008 contre 26 en 2007.

Ce chiffre ne cesse de progresser d'année en année puisque les salaires galopent plus vite que les prévisions. Ce dispositif avait vocation à permettre de garder les joueurs en France et d'éviter ainsi une hémorragie qui affaiblissait le niveau de performances des clubs.

Jean Arthuis, sénateur centriste, président de la commission des finances du Sénat s'est inquiété de cette situation qui pèse sur les budgets du sport. Cette mesure n'a pas démontré son efficacité car les joueurs trouveront toujours des pays où ils peuvent bénéficier d'un meilleur régime fiscal.

Ce dispositif qui ne concernait que quatre sports, football, rugby, basket et cyclisme, pourrait s'étendre au handball et au volley-ball.

Le rapport du sénateur a suscité beaucoup de réactions dans les milieux sportifs intéressés, tout particulièrement par Frédérique THIRIEZ, président de la LFP, qui fait remarquer, à juste titre, que si le dispositif a coûté 60 millions d'euros de 2005 à 2007, il a rapporté à l'Etat 138 millions d'euros au titre de l'impôt sur le revenu des joueurs.

Il pointe du doigt sur l'injustice du dispositif dont le financement est assuré par le ministère des sports alors les 138 millions d'euros perçus sont des recettes fiscales qui alimentent le ministère de l'économie et des finances. Il serait normal que les 60 millions versés à l'URSSAF soient restitués par Bercy qui conserverait encore 78 millions d'euros, hélas il ne faut pas rêver !

Il ne faut pas oublier non plus que le réexamen du DIC entre dans le cadre général des 166 propositions retenues par le président de la république qui entrent dans la perspective de la révision générale des politiques publiques. L'Etat devant économiser 30 milliards d'euros d'ici 2012.

COUPE DU MONDE DE RUGBY – BILAN

La fédération française de rugby a largement profité de cet évènement en terme d'adhérents, elle a enregistré une hausse de 35 % du nombre de ses licenciés. Le succès populaire incontestable explique cette progression spectaculaire de 100 000 personnes, soit in total de 354 000 pratiquants contre 259 000, il y a un an.

Le GIP France 2007 a annoncé des bénéfices de plus de 30 millions d'euros qui seront reversés intégralement à la fédération pour le développement du rugby. L'axe prioritaire sera le nord de la France, tout en confortant le Sud où ce sport est déjà bien implanté.

FETE DU SPORT LES FILLES

Dans le cadre des Jeux du Val de Marne, la DDJS organise, le 4 Juin, une manifestation dans le Parc Interdépartemental de Choisy le Roi afin de promouvoir le sport féminin.

Il s'agit de la deuxième édition, ce sera une journée de découverte de plusieurs sports en collaboration avec les comités départementaux : Handball, football, rugby, boxe française, karaté, capoeira, tennis, tennis de table, fitball et step.

Cette initiative s'adresse à un public féminin pré-adolescent (11 à 15 ans) ne pratiquant pas une activité sportive régulière.

Pour tous renseignements, il convient de contacter la DDJS :

Tél 01.45.17.09.25 Tél 01.45.17.09.26 – E mail : marjorie.bernier@jeunesse-sports-gouv.fr

EQUITATION – CONCOURS HIPPIQUE NATIONAL

Organisateur, depuis de nombreuses années, de compétitions de haut niveau, le Centre Hippique Municipal de Saint Maur a déroulé son tapis rouge afin d'accueillir cavaliers et chevaux au sein de ses installations Marollesaises à l'occasion d'un Concours Hippique National Pro Elite durant le week-end du 6 avril 2008. Cette manifestation a rassemblé plus de 650 participations à travers des cavaliers venus de tout l'hexagone.- Le Grand Prix Pro Elite a permis à 29 couples de s'aguerrir sur un parcours hérissé d'obstacles à 1,50m et démystifier cette hauteur sous l'avis de Gilles BERTRAND de BALANDA l'entraîneur national. Seulement cinq couples ont réussi l'exploit de se sortir sans encombre

ÉCHOS 94

des difficultés du parcours initial et à se qualifier pour le barrage. Il faut bien reconnaître que le parcours sorti tout droit de l'imagination de Jean-François MORAND Chef de piste international et de son assistant Arnaud RICHOU n'était pas évident. La vedette de cette journée dominicale a sans conteste été l'étalon de 14 ans Hym d'Isigny* Lassergut monté par Eric NAVET cavalier de Haute-Normandie aux multiples médailles d'Or et d'Argent. Associé à la jument bai de 15 ans Fidgie Girl, le cavalier francilien François-Xavier BOUDANT signe une seconde place plus que méritante alors qu'avec seulement quelques centièmes de seconde de retard pour franchir la ligne d'arrivée on trouve, à la troisième place, la jeune et toute belle jument grise de 8 ans Moon Mail emmenée par la cavalière champardenaise Alexandra FRANCCART.

FINANCEMENTS SOLIDAIRES POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

Votre association sportive a des projets de développement, mais peine à les financer ?

L'association Val de Marne Actif, membre de France Active, réseau de financeurs solidaires au service de l'emploi, peut vous aider en vous apportant des solutions de financement à des conditions très avantageuses : garanties d'emprunt bancaires facilitant l'accès au crédit, prêts jusqu'à 5 ans à des taux compris entre 0 et 2%.

Pour bénéficier de l'accompagnement et des financements de Val de Marne Actif, votre association doit pouvoir justifier de son utilité sociale (en s'adressant par exemple à des publics ou des territoires défavorisés) et d'une activité économique substantielle. Elle doit également avoir le souci de créer ou de pérenniser des emplois et, bien sûr, exercer son activité sur le département.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter Val de Marne Actif au 01 43 91 13 86.

SOIREE D'INFORMATION "RESPONSABILITES ET ASSURANCES DES ASSOCIATIONS SPORTIVES"

Vous êtes responsable d'une association sportive pour laquelle vous ne ménagez ni votre temps ni votre dévouement et vous êtes souvent amené à vous interroger sur les risques et les responsabilités encourus par cette dernière et/ou par vous même.

Consciente de vos interrogations, le CDOS 94 et son émanation, le CRIB 94, ainsi que la DDJS 94 ont décidé d'organiser une réunion d'information qui sera l'occasion d'évoquer notamment :

- Les notions de responsabilité de l'association en tant qu'organisatrice d'activités
- La protection de l'association et de ses adhérents (obligations légales d'assurance, points de vigilance les différentes garanties d'un contrat d'assurance...)

- Les responsabilités en matière d'occupation de locaux (locaux municipaux, salle de réunion...) et la protection des biens loués, mis à sa disposition ou appartenant à l'association
- La responsabilité de l'association du fait et à l'égard de ses éventuels salariés et de ses adhérents,
- l'utilisation des véhicules personnels pour le compte de l'association,
- et tout autre sujet que vous souhaiteriez évoquer.

Cette réunion est organisée en partenariat avec la Maif. Elle sera animée par un(e) juriste de la Mutuelle et se tiendra le

**JEUDI 29 MAI 2008 (à partir de 18h30) AMPHI PERNOD
120 avenue Foch 94000 CRETEIL**

Le nombre de place étant limité à 140 personnes, n'hésitez pas à nous notifier votre présence le plus rapidement possible, par email à crib@cdos94.org, par fax au 01.48.99.30.21 ou par téléphone au 01.48.99.78.32.

Un coupon-réponse et un plan sont également consultables à cette adresse : <http://www.cdos94.org/CRIB/images/coupon-reponse.pdf>

DEVOIR DE MEMOIRE

Une cérémonie a eu lieu, le 29 Avril, à l'INSEP à la mémoire du boxeur Victor YOUNG PEREZ, champion du monde boxe, décédé dans les camps de la mort nazis. Elle s'est déroulée à l'INSEP en présence de nombreuses personnalités.

Ce champion a été élevé au rang de « Gloire du Sport », le 11 Décembre 2007 lors de la 16e promotion.

LE CDOS ETAIT PRESENT ...

e 4/04/08

au pot de départ à la retraite de Régis JEANNERET (FSPF)
à Créteil (JC.RAOULX)

Le 5/04/08

à l'assemblée générale du CD des Médailles Jeunesse & Sports
à Champigny (JC.RAOULX)

Le 6 Avril

au concours hippique National Pro Elites de Marolles en Brie
(G.CHARPENTIER, JC.RAOULX)

Le 9/04/08

à l'assemblée du C.D des OMS 94, à Alfortville (JC.RAOULX)

**Le secrétariat du CDOS sera fermé
du Lundi 12 au vendredi 16 Mai**

MANIFESTATIONS SPORTIVES DU MOIS DE MAI

1er Mai	Villejuif	Tournoi 4X4 de volley ball	US Villejuif : 01 46 78 47 26
3 Mai	Limeil-Brévannes	Tournoi de football Roland ROCHE	CS Valenton : 01 56 87 11 50
3 et 4 Mai	Bonneuil	Tournoi d'équipes de moins de 18 ans féminines	CSMB Handball : 01 43 77 55 06
4 Mai	Créteil	Interclubs	US Créteil Athlétisme : 01 42 07 15 74
4 Mai	Fontenay sous Bois	Cambria 2008	US Fontenay Danse sur Glace : 01 49 74 74 97
9 Mai	Bonneuil	Meeting national d'athlétisme	CSMB : 01 45 13 14 10
10/12 Mai	Bonneuil	Challenge international Jacques Barbey	CSMB Football : 01 43 77 55 06
11 Mai	Vitry sur Seine	Tournoi régional 4X4 mixte	ES Vitry : 01 46 80 94 44
16 Mai	Créteil	Tournoi des 4 raquettes	US Créteil Multisports : 01 42 07 15 74
24 Mai	Ivry sur Seine	Meeting régional d'athlétisme	US Ivry Athlétisme : 01 45 15 07 90
24 Mai	Saint-Maur	38e Jeux Spéciaux	Fava du Val de Marne : 01 48 83 19 25
25 Mai	Parc des Sports Paris Val de Marne	Rallye Raid'Oh !	Service départemental des Sports : 01 43 99 73 90
31 Mai	Ivry sur Seine	Compétition et gala d'arts martiaux	US Ivry : 01 45 15 07 90



Vous savez tous que l'utilisation d'un défibrillateur peut sauver des vies.

Vous savez également que son usage est sans risque et que le matériel peut être utilisé par quiconque.

Cela nécessite cependant un minimum de formation.

C'est la raison pour laquelle une

FORMATION A L'USAGE D'UN DEFIBRILLATEUR

Est organisée par le CDOS

Le vendredi 20 juin 2008 de 20h à 22h

2 rue Tirard 94000 CRETEIL

Participation aux frais : 8 €



(Une collation sera servie à l'issue de la formation)

✂-----

FICHE D'INSCRIPTION

Nom : ----- Prénom : -----

Adresse : -----

Club : -----

Téléphone : ----- Mail : -----

- Merci de bien vouloir joindre votre règlement à la fiche d'inscription
- A retourner avant le 16 Juin au CDOS, 2 rue Tirard 94000 CRETEIL
- Une confirmation vous sera adressée en retour une semaine avant la session